



Compromis de vente non lu avant l'acte définitif

Par **JCN**, le **16/10/2016** à **13:47**

Madame, Monsieur Bonjour

Vendredi 14/10/2016 j'ai signé un compromis de vente.

J'avais demandé une copie pour lecture.

A la veille de la signature je n'avais pas encore reçu le compromis.

J'ai fait la route la veille (+-400 km) puis dormi a l'hotel pour etre au RDV à 9h30.

La secretaire me dit avoir envoyé un Email avec le compromis. Je n'ai pu voir cet Email car je conduisait.

Le notaire a redigé des point qui ne me convenaient pas et ont créé des solutions +- imposées.

Avec le recul je peux dire que je me suis fait avoir. Bien sur si j'avais lu le compromis avant j'aurais exigé d'enlever certaine rubriques. Puis-je faire annulé la vente pour faute professionnelle.

Avec mes remerciements anticipés.

Jc xxxxxx GSM 06xxxxxx

Par **Lag0**, le **16/10/2016** à **13:57**

Bonjour,

S'agissant d'un notaire, je suppose qu'il vous a fait lecture du document avant signature ?

Par **morobar**, le **16/10/2016 à 16:14**

Bonjour,
A l'exposé de votre situation, je présume que vous êtes le vendeur.
Autrement vous avez toujours possibilité de vous rétracter à réception du compromis

Par **Visiteur**, le **16/10/2016 à 18:53**

Bonjour JCN,

La loi Macron du 6 août 2015 a porté le délai de rétractation de l'ACHETEUR à dix jours à compter du 8 août 2015, alors qu'il était de sept jours jusque-là.

Le vendeur, quant à lui, ne bénéficie pas de ce droit. Une fois le compromis signé, il est engagé à l'égard de l'acheteur et ne peut pas revenir sur sa décision.

Par **talcoat**, le **16/10/2016 à 18:56**

Bonjour,
NON @morobar...le vendeur est tenu de l'engagement qu'il prend en signant un compromis de vente.
Par contre, l'acheteur lui, bénéficie d'un délai de rétractation (10 jours depuis la loi Macron).
Cordialement

Par **talcoat**, le **16/10/2016 à 19:00**

Cela fait double emploi...mais les post en réponse ont été envoyés en même temps!

Par **Lag0**, le **17/10/2016 à 06:54**

Bonjour talcoat,
Pourquoi dites vous "NON" à morobar qui dit la même chose que vous ? Il ne dit pas que le vendeur à un délai de rétractation, relisez son post...

Par **JCN**, le **17/10/2016 à 10:05**

Bonjour, Oui c'est moi le vendeur.
Le notaire est-il obligé d'envoyer ou de remettre le compromis quelques jours ou semaines

avant la signature de celui-ci.
Merci pour vos réponses.

Par **talcoat**, le **17/10/2016** à **11:14**

Bonjour,
cher @Lag0 la réponse de @morobar n'était pas clair (comme la question de @JCN d'ailleurs) et n'apportait pas de vraie solution...tout est dit.

Quant à JCN, il est tenu des engagements qu'il a pris et s'il n'avait pas eu communication préalable du compromis, il avait la possibilité de repousser la date de signature ou de changer de notaire.

Cordialement

Par **Lag0**, le **17/10/2016** à **13:31**

[citation]cher @Lag0 la réponse de @morobar n'était pas clair [/citation]
Personnellement, je l'avais comprise assez facilement...

[citation]A l'exposé de votre situation, je présume que vous êtes le vendeur.[/citation]
Supposition demandant confirmation...

[citation]
[fluo]Autrement[/fluo] vous avez toujours possibilité de vous rétracter à réception du compromis[/citation]

"Autrement", donc si vous n'êtes pas le vendeur, vous pouvez vous rétracter.

Je ne vois pas où il est dit que le vendeur pourrait se rétracter...

Par **talcoat**, le **17/10/2016** à **14:47**

@Lag0 arrêtez de jouer les chiens de garde et les polémiques faciles, gardez votre pseudo sens critique pour les questions restées sans réponse...

Par **Visiteur**, le **17/10/2016** à **15:50**

Bonjour,
Merci de laisser les forums clairs et communiquer en mp si vous avez des choses à vous dire.

Par **morobar**, le **17/10/2016** à **17:38**

Il en est qui ont l'esprit, mal à propos, de contradiction systématique.

Je ne pouvais pas donner de réponse plus claire, et certain aurait pu, après relecture faire un petit mea culpa.

Cela arrive à tout le monde, de mal lire une question ou de sauter un terme générant donc un contre-sens.

Sauf les infailibles ou qui se croient tels.

Par **Visiteur**, le **17/10/2016** à **17:39**

La dessus je suis bien d'accord les amis.

Par **talcoat**, le **17/10/2016** à **18:24**

Si @JCN a compris, alors cela me va...